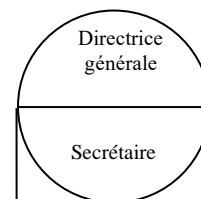


**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe**
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*



Le 8 juin 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*.

Adoption du rapport des décisions prises par la directrice générale le 1^{er} juin 2020.

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte tel quel le rapport des décisions qu'elle a prises le 1^{er} juin 2020.

DG-20-06-72

Nominations

M^{me} Caroline Dupré procède à la nomination de M^{me} Annie Chagnon au poste d'agent d'administration, à 100 %, au Service des ressources financières, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

DG-20-06-73

M^{me} Caroline Dupré procède à la nomination de M^{me} Josianne Robin au poste de directrice d'établissement, à 100 %, de l'école Roger-Labrèque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

DG-20-06-74

M^{me} Caroline Dupré procède à la nomination de M^{me} Julie Payette au poste de régisseuse à la rémunération et aux avantages sociaux, à 100 %, au siège social. La date d'entrée en fonction sera déterminée sous peu.

DG-20-06-75

Octroi d'un contrat pour l'ajout de 6 classes modulaires à l'école secondaire Polyvalente Hyacinthe-Delorme – projet 2021-PHD-03

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « *Maintien des bâtiments* » - 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 2021-PHD-03 en vue d'engager une entreprise pour l'ajout de 6 classes modulaires à l'école secondaire Polyvalente Hyacinthe-Delorme;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet au dossier, M. Patrick Fournier, technicien professionnel.

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires***

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat à *AMB Modulaire*, plus bas soumissionnaire conforme, DG-20-06-76 au montant 1 430 000,00 \$ (taxes exclues);
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Mandat d'achats d'équipement pédagogique numérique dans le cadre du Plan d'action numérique SAR220-2020

CONSIDÉRANT QUE *Collecto* a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

CONSIDÉRANT QUE le ministère, dans le cadre de la mesure 50767, a mandaté l'organisme *Collecto* pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire doit acquérir des équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 pour l'acquisition d'ensembles numériques pour l'année scolaire 2020;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés qui a été diffusée lors de la collecte de souhaits par le ministère en juin 2020.

DG-20-06-77

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, autorise que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe participe au regroupement d'achats d'équipements numériques de *Collecto* SAR-220-2020 afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767 et autorise M. Gaétan Dion, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire, à agir comme représentant de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions, factures et documents qui en découlent.

Directrice générale

Secrétaire général